

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES YVELINES

Année 2016

COMPTE RENDU ANALYTIQUE N°970 SEANCE DU VENDREDI 5 FEVRIER 2016

La séance est ouverte à 9 heures 55 sous la présidence de M. Pierre BEDIER, Président.

M. Laurent BROSSE, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Georges Bénizé, Christine Boutin, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Olivier de La Faire, Sylvie d'Estève, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Jean-Michel Fourgous, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume Josette Jean, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Guy Muller, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefèvre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés : Janick Géhin (pouvoir à Pierre Fond), Elisabeth Guyard (pouvoir à Philippe Pivert), Alexandre Joly (pouvoir à Karl Olive).

Désignation des représentants du Conseil départemental au sein de commissions administratives et d'organismes extérieurs

M. LE PRESIDENT – Nous procédons à la désignation de deux représentants pour participer aux réunions de l'organe compétent pour délibérer sur le budget du collège privé L'Institut à Montigny-le-Bretonneux. Avec leur accord, je vous propose de nommer Laurence Trochu en qualité de titulaire et Anne Capiaux en qualité de suppléante.

Il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT – A la demande de Monsieur le Préfet de région, nous devons désigner deux représentants au collège des élus du nouvel établissement public d'aménagement de Paris-Saclay. Avec leur accord, je vous propose de nommer Jean-Michel Fourgous en qualité de titulaire et Marie-Hélène Aubert en qualité de suppléante.

Il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT – A la demande du Préfet d’Ile-de-France, nous devons confirmer la désignation de Claire Chagnaud-Forain à la commission de concertation chargée de donner son avis sur les contrats passés avec les établissements d’enseignement privés de l’académie de Versailles.

Il en est ainsi décidé.

M. LE PRESIDENT – Enfin, à la demande nous devons désigner à la demande de Monsieur le Président du Conseil départemental de l’Essonne nos représentants à la Commission Locale d’information sur l’installation nucléaire de Saclay. Le Président du Conseil départemental des Yvelines, son délégué ou son conseiller doivent y siéger. J’ai demandé à Marie-Hélène Aubert d’être cette déléguée. Je vous propose également de nommer Yves Vandewalle en tant que conseiller du canton de Maurepas et Olivier Lebrun comme conseiller de Versailles 2.

Il en est ainsi décidé.

Coopération interdépartementale Yvelines/Hauts-de-Seine

M. LE PRESIDENT – L’une des caractéristiques des Yvelines est d’être un département d’équilibre, dans lequel nous aimons rester dans le domaine de la raison plutôt que celui de la passion. Dois-je rappeler que les Yvelines ont vu naître l’esprit de Port-Royal ? Nous devons éviter de nourrir nos propres peurs, en particulier pour nos élus. Surfer sur les peurs est infantilisant. Nous devons également résister à l’idée qui consiste à penser que tout ce qui est « *big* » est « *beautiful* ». Il serait tout aussi stupide de penser que tout ce qui est « *small* » est « *beautiful* ». L’important est de disposer des structures les plus adaptées au service de nos concitoyens.

Pour ces raisons, mes chers collègues, je tiens à faire amende honorable devant vous : je n’ai pas suffisamment communiqué. Nous communiquons toujours insuffisamment, surtout lorsque les personnes ne veulent pas entendre ce que je leur dis. J’essaierai de corriger ma faute ce matin et d’expliquer à cette Assemblée et au-delà les raisons qui motivent le rapprochement entre nos deux départements. Cette démarche n’est pas une fin en soi, mais un élément d’une stratégie bien plus vaste.

Le contexte nous amène à évoluer. Le premier phénomène est celui de la métropolisation. Ce qui donne naissance à une cité est, selon moi, l’impuissance de chaque individu à se suffire à lui-même. Platon nous disait que, seul, nous n’y arrivons pas. C’est ce phénomène que nous appelons la métropolisation. D’un habitat dispersé, nous tendons vers une concentration de l’habitat. A la fin de l’Empire romain, le phénomène était inverse. En effet, les invasions barbares ont amené les habitants à quitter les villes pour rejoindre les campagnes. En 20 ans, Rome est passée d’un million à 50 000 habitants. Cette époque n’ayant pas été très heureuse, nous ne la retiendrons pas en exemple. Depuis toujours, en Europe ou ailleurs, les campagnes sont allées vers les villes. Ce phénomène s’accélère. Est-ce un progrès ? C’est en tout cas un constat. La révolution numérique actuelle accélère ce phénomène. Alors que nous produisions auparavant de la richesse dans les campagnes, nous avons commencé, avec la révolution industrielle, à produire de la richesse dans les banlieues. Aujourd’hui, nous fabriquons de la richesse dans les cœurs de villes. Prenons l’exemple de Google France qui, alors qu’il aurait pu s’installer dans une commune telle que

Saint-Quentin-en-Yvelines il y a 20 ans, est située aujourd'hui dans le 9^e arrondissement de Paris. Il y a 20 ans, les premières capitalisations boursières se trouvaient dans l'énergie. Il y a 50 ans, elles se trouvaient dans l'industrie. Le phénomène de métropolisation s'accroîtra, car l'économie du monde change sous nos yeux. Je considère que la plus grande catastrophe que nous ayons connue dans ce contexte est la création de la métropole du Grand Paris, qui exclut la grande couronne. L'accélération de la création de richesse s'effectuera au cœur de la métropole et nous en serons exclus. Si nous ne réagissons pas, nous aurons seulement nos yeux pour pleurer.

Avec ce phénomène de métropolisation vient la faillite de l'Etat, qui nous a amené à augmenter sensiblement nos impôts. Cette faillite est aussi organisationnelle. On nous explique que les départements doivent être supprimés, mais nous les conservons. On nous explique qu'une tranche du millefeuille doit être supprimée, mais nous ajoutons une métropole dans la région parisienne. A l'incapacité budgétaire, l'Etat ajoute une incapacité organisationnelle.

Vous comprenez que, dans ce contexte de métropolisation et de faillite de l'Etat, nous devons définir une stratégie. Je reconnais avoir mal communiqué. Nous adresserons une retranscription de mes propos à tout un chacun : j'espère qu'ils les liront. Notre stratégie s'inscrit dans le court terme, le moyen terme et le long terme. Notre stratégie de court terme, abordée lors de la précédente réunion, revient à augmenter les impôts. Cette hausse nous permettra de continuer à surenchérir toutes les communes. Je souhaite que les élus municipaux n'oublient pas cet aspect. Cette stratégie s'accompagne de l'engagement d'une baisse des impôts dès que nous le pourrons. Cet engagement implique que l'Etat nous rende ce qu'il nous doit, d'une part – un élément que nous ne maîtrisons pas –, et que nous élargissions notre base fiscale, d'autre part.

A moyen terme, notre stratégie est de réaliser des économies en nous rapprochant de nos voisins, quels qu'ils soient. Nous coopérerons avec nos cinq voisins. Nous avons évoqué avec l'Eure l'opportunité de faire « tourisme commun ». Nous discuterons avec l'Essonne et le Val-d'Oise de l'articulation de nos schémas d'intervention de nos sapeurs-pompiers. Nous multiplierons nos coopérations avec nos voisins, mais aussi avec les intercommunalités. Nous organisons la création des territoires d'action départementale. Ces derniers seront calqués sur les intercommunalités. Nous créerons bientôt des conférences intercommunales qui se tiendront *a minima* deux fois par an afin de coordonner nos actions. Par ces coopérations diverses et variées, nous générerons des économies et porterons des projets générant des recettes.

Sur le long terme, je le dis avec force, si les Yvelines n'appartiennent pas à la métropole du Grand Paris, elles ne seront plus un acteur du développement économique. Le département se contentera d'augmenter ses impôts en début de chaque mandat. Il ne sera alors plus maître de son destin, mais un simple guichet d'aides sociales.

Nous nous accorderons certainement sur la nécessité de conserver la maîtrise de notre destin et de créer les conditions pour ce faire. Pour ces raisons, je pensais que nous nous rejoignons sur ces stratégies à court, moyen et long terme. Le débat sur l'établissement public de coopération interdépartementale s'ouvre dans ce cadre. J'ai listé dix questions que nous devons nous poser ou auxquelles nous devons apporter les bonnes raisons.

Débattons-nous de la fusion de nos départements ? Non, nous débattons de la création d'un E.P.C.I. Cette possibilité, ouverte par la loi en 1930, a été utilisée une fois, par la Savoie et la Haute-Savoie. Ces départements ont créé l'Assemblée des Pays de Savoie.

Devons-nous opposer le rural et l'urbain ? Je pense que cette erreur serait mortifère. Nous l'avons systématiquement rappelé au moment des débats sur la justification des départements. A la différence de Paris et de la petite couronne – pour lesquels nous pouvons nous interroger sur les limites de la frontière départementale –, dès lors que nous comptons une partie urbaine créatrice de richesses et une partie rurale faisant partie de notre essence, mais qui produit moins de richesse, un outil départemental est important pour assurer la péréquation. Ce débat s'était notamment nourri de la naissance des communautés de communes plus grande, qui n'était pas en capacité de remplir certaines des fonctions exercées par les départements. Nous constatons alors que, si la communauté urbaine de la Vallée de Seine et les trois grandes communautés de la zone urbaine avaient la capacité de remplir les missions sociales du département, la partie yvelinoise des communautés de communes n'en avait, pour sa part, pas les moyens.

Bien entendu, urbain et rural sont étroitement liés. La ruralité yvelinoise est désormais une "rurbanité". Le monde rural est ultra-minoritaire dans la partie rurale où les urbains sont majoritaires. Ce modèle fonctionnera uniquement par la solidarité du rural vers l'urbain et de l'urbain vers le rural.

La fusion est-elle irréversible ? Nous ne nous inscrivons pas dans un processus de fusion. En 2001, l'assemblée des Pays de Savoie est née avec pour ambition de créer, à terme, un département unique. Quinze ans plus tard, les deux départements persistent. Personne n'est capable de dire si une fusion aura lieu. En tout cas, le processus n'est pas irréversible.

Certains s'inquiètent du coût pour les Yvelines. Je pense que cette question concerne plutôt les Alto-Séquanais puisque les Hauts-de-Seine sont nettement plus riches que les Yvelines.

Si la métropole du Grand Paris persiste, n'est-il pas préférable que celle-ci coupe nos départements pour que nous y rattachions notre partie urbaine et que le reste rejoigne les régions de province ? Nous pouvons imaginer ce système. J'ai toutefois étudié les déplacements de nos habitants. Les résultats sont probants : lorsqu'ils ne travaillent pas dans les Yvelines, les habitants partent exercer à Paris. Il n'existe pas de salut de développement économique en dehors de la région parisienne, première région d'Europe en matière de fabrication de richesses. S'éloigner de cette production de richesses, c'est se condamner à l'austérité.

J'ai également entendu que ce projet profitait à la Vallée de Seine. Le premier bassin d'emploi de Versailles et Saint-Quentin – en dehors d'elles-mêmes – se trouvent dans les Hauts-de-Seine. Le premier bassin d'emploi de la Vallée de Seine se trouve à Paris. L'articulation entre les Yvelines et les Hauts-de-Seine a débuté avec mon prédécesseur, lors de la création de la ligne 6 du tramway reliant Châtillon à Vélizy puis Viroflay. Cette ligne désenclave une partie riche à l'emploi, mais très mal outillée en matière de transports en commun. Le tramway a uniquement un sens si, à terme, elle s'interconnecte avec la ligne 18 du Grand Paris. Pour cette raison, nous avons préféré retarder de deux ans l'articulation de la grande ceinture Ouest lorsque nous avons découvert, avec Karl Olive, que rien n'était prévu pour cette interconnexion. Le maire de Poissy a accepté ce report pour favoriser l'interconnexion. Le T6 est une charnière entre nos deux

départements. Ce bassin compte 150 000 emplois. Pour les maintenir et les augmenter, nous sommes tenus de connecter la ligne 6 du tramway à la ligne 18 du métro.

J'entends que les Hauts-de-Seine densifieront les Yvelines. Notre département n'est pas uniquement constitué de territoires campagnards. Les communes tangentées des Hauts-de-Seine ne sont pas rurales. Nous devons densifier les zones urbaines des Yvelines par de la démolition-déconstruction, comme le fait le maire de Sartrouville. Nous rattraperons les erreurs du passé par la construction. Il n'est pas question de densifier les zones qui le refusent. Si vous le souhaitez, nous déposerons lors d'une prochaine séance un amendement pour exclure les communes rurales du dispositif d'aide à la construction de logements. Je vous rassure, je ne le ferai pas. L'objectif n'est pas de transférer le quartier de la Défense sur l'hippodrome de Rambouillet. Nous accrocherons la partie urbaine dense par des réseaux de transports en commun pour développer l'emploi dans notre département. La richesse créée bénéficiera à la zone rurale.

Pourquoi ce projet n'a-t-il pas été évoqué pendant la campagne électorale ? Je crois avoir entamé des débats avant les élections. Nous n'avons pas annoncé que nous augmenterions les impôts. La politique doit adapter aux nécessités qui apparaissent.

Certains soulignent l'inégalité de la représentation entre nos deux départements. Nous devons définir si tout le monde est représenté – ce qui est, selon moi, le choix de la transparence et de l'association – ou si nous mettons en place un Conseil d'administration à parité, très réduit.

S'agissant d'une éventuelle procédure référendaire, je rappelle que la loi ne l'autorise plus. Le département compte 262 communes sur lesquelles nous n'avons aucun pouvoir hiérarchique. Si le préfet peut intimer l'ordre à un maire d'organiser une consultation sous certaines conditions, ce n'est pas le cas de cette assemblée.

En résumé, l'établissement public de coopération interdépartemental pourrait être un faux-départ. S'il ne fonctionne pas, le projet s'arrêtera. Il pourrait être un départ pour une course à une étape, sans aller plus loin. La troisième hypothèse serait d'envisager la fusion, à l'issue d'un débat. Cette démarche implique un vote au 3/5^e des deux assemblées ainsi qu'un décret en Conseil d'Etat. Cet E.P.C.I. devra être évalué en permanence, notamment lors de l'étude budgétaire. Nous étudierons si l'Etablissement a généré des économies ou des dépenses. Il en est de même pour la fusion de nos S.E.M. Il revient à notre assemblée d'en décider.

J'insiste également sur le principe de solidarité. Dans mes vœux du 12 janvier, auxquels l'ensemble des maires de notre département était convié, j'ai rappelé que la solidarité entre l'urbain et le rural constituait l'une des conditions pour aller au-delà de l'E.P.C.I. Nous avons réaffirmé cette solidarité par nos choix budgétaires. Cette essence même de notre diversité yvelinoise sera prise en compte dans toutes nos réflexions.

Je laisse la parole à notre rapporteur, Marie-Célie Guillaume.

Marie-Célie GUILLAUME, *rapporteur* – Je vous remercie Monsieur le Président.

Mes chers collègues, nous devons aujourd'hui délibérer sur la création d'un E.P.C.I., comme prévu à l'article L5421-1 du C.G.C.T. Cette délibération n'acte en rien la fusion des deux départements, même si les deux présidents ont clairement indiqué que leur objectif était d'aboutir,

in fine, à la fusion. Nous n'en sommes pas au mariage. Cette période de fiançailles vise à définir si nous partageons l'envie et la capacité d'unir nos destins. La fusion constituera une étape supplémentaire qui pourra seulement être décidée par nous, élus des Yvelines et des Hauts-de-Seine. Comme pour le mariage, plus personne ne passe devant le maire ou le curé sans avoir préalablement « consommé ». Pour la fusion des Yvelines et des Hauts-de-Seine, c'est la même chose. La volonté est là, affichée par les deux présidents. Si nous pouvons avoir l'intuition que le projet fonctionnera, nous devons le démontrer. L'établissement public de coopération interdépartementale présente l'avantage d'être un dispositif souple au coût nul. Il nous permettra de commencer dès à présent à expérimenter le rapprochement de nos deux services, la mutualisation de nos moyens, la construction de projets communs.

La France a l'habitude de mener des études longues et coûteuses avant de passer aux actes. Pendant ce temps, la réalité change. Nous fonctionnerons différemment en préférant le volontarisme pragmatique l'idéologie velléitaire. Nous ne votons pas aujourd'hui le « big bang » de la fusion. Nous ne souhaitons pas entrer dans un engrenage qui exclurait les élus. Au contraire, l'Etablissement permettra d'avancer pas à pas en mettant en place des expérimentations dans les domaines que nous choisirons. Nous pourrions mesurer les économies éventuelles et les impacts pour chaque projet partagé. Les deux administrations apprendront à se connaître, à surmonter leurs réticences. Nous aurons l'occasion, sur des projets concrets, de mieux connaître nos collègues des Hauts-de-Seine.

Ce préalable est indispensable avant d'aller plus loin. Les points de convergence et la complémentarité des deux départements sont importants. Dans les Yvelines comme dans les Hauts-de-Seine, les élus ont toujours privilégié un aménagement harmonieux et équilibrant développement économique et qualité de vie, soucieux de la mixité. Une priorité est donnée à l'investissement pour se doter d'infrastructures, d'espaces verts et d'équipements publics. Nous partageons déjà plusieurs infrastructures – routes, transports en commun.

Plusieurs élus ont regretté le manque de communication et de concertation. Depuis des mois, les deux administrations ont beaucoup travaillé pour défricher le terrain et étudier les pistes de rapprochement ou de mutualisation. Elles ont émis des propositions. A ce stade, il s'agit uniquement de propositions et d'une liste non-exhaustive – fusion des S.E.M. d'aménagement, création d'un établissement interdépartemental d'accueil pour les handicapés, mise en commun des services et des équipements d'entretien routier. Nous n'avons pas été associés dans le détail à ce travail administratif prospectif, mais nous avons pu échanger. Une nouvelle étape s'ouvre aujourd'hui avec la création de cet E.P.C.I. L'Etablissement nous permettra de choisir et piloter les actions de rapprochement mises en œuvre. Cette démarche est innovante et pragmatique. Elle s'appuie sur le dispositif réussi des deux Savoie.

Je rappelle que l'Etablissement n'engendrera aucune dépense nouvelle puisqu'il fonctionnera avec les moyens mis à disposition par les deux collectivités. Il aura vocation à permettre des économies. L'E.P.C.I. aura pour objet de conduire, voire financer, toute action d'intérêt interdépartemental dans tous les domaines de compétences dévolus aux départements. L'intérêt départemental et la répartition des dépenses seront préalablement déterminés, au cas par cas, par une délibération concordante des deux Conseils départementaux, garantissant ainsi que les départements conservent le contrôle du processus. Le Conseil d'administration de l'Etablissement

est constitué de tous les élus des deux départements. La durée des mandats de ses membres est identique à celle des conseillers départementaux. L'E.P.C.I. est créé pour une durée illimitée. Sa dissolution pourra être décidée par délibération concordante des deux assemblées ou interviendra de plein droit en cas de fusion des deux départements. Le siège sera situé dans les Yvelines, à Vélizy-Villacoublay.

La mise en place de l'établissement public de coopération interdépartementale est soumise à notre approbation ainsi qu'à celle des élus du Conseil départemental des Hauts-de-Seine.

Les Français reprochent aux politiques de penser uniquement à leurs intérêts, de ne pas savoir anticiper. Nous avons l'opportunité de démontrer que nous sommes des élus responsables, conscients de la nécessité de faire évoluer notre institution et la manière de faire de la politique. La raréfaction de la ressource publique nous y oblige. La création de la métropole du Grand Paris nous impacte et nous relègue en seconde zone. Il n'existe pas de raison que les départements échappent à cette logique de regroupement. Voulons-nous subir les décisions ou nous positionner en anticipation ?

Avec cette dynamique, nous démontrerons que nous sommes capables de dépasser notre conservatisme. Ensemble, Yvelines et Hauts-de-Seine deviendront le laboratoire de l'innovation publique. Le projet est volontariste et ambitieux. Je considère qu'en ces temps troublés, c'est un privilège de renouer avec ces aspects.

M. LE PRESIDENT – Je vous remercie madame le Rapporteur.

Christine BOUTIN – Yves Vandewalle et moi-même ne sommes ni pour ni contre l'idée du rapprochement et de la fusion, car nous n'avons pas une connaissance suffisante des enjeux. Aucune réunion de travail ne s'est tenue pour évoquer le fond. Nous recevions le 22 janvier la délibération soumise à notre vote dix jours plus tard. Ce déficit d'information nous a mis en difficulté sur le terrain, en particulier en zone rurale. Les questions suite à la diffusion de la revue du département des Yvelines sont légitimes. Nous disposions uniquement des statuts pour y répondre.

Monsieur le Président, je vous remercie d'assumer la perspective de la fusion. Cette position n'avait pas été tenue en commission des finances l'année dernière. Pendant notre campagne électorale, il ne nous a jamais été suscité de parler de ce rapprochement. Nous n'avons en aucune manière été informés de ce projet. Le sujet n'a été évoqué ni dans vos vœux il y a moins d'un mois ni lors des assises de la ruralité. Le projet a été abordé pour la première fois à Orsonville il y a trois jours, lorsque les élus et les personnes présentes ont posé des questions sur ce rapprochement.

Vous présentez le fait que nous soyons minoritaires (42 élus au Conseil départemental des Yvelines contre 46 dans les Hauts-de-Seine) comme un élément secondaire. Nous pouvons imaginer que, pour l'intérêt supérieur du département, les élus des Hauts-de-Seine soient solidaires contre nous. J'espère que nous serions solidaires si un enjeu de territoire important apparaissait.

Les économies et une dotation de 80 millions d'euros ont été avancées pour appuyer la fusion. Cette dotation n'est toutefois plus possible depuis la loi de 2015. Nous n'avons eu aucune information sur les incidences fiscales, économiques et d'aménagement du territoire de ce projet. Nous ignorons les conséquences de la création de cet E.P.C.I. Vous dites, Monsieur le Président, que nous ne sommes pas liés avec les Hauts-de-Seine. Ma lecture est différente, puisqu'une délibération concordante des deux départements est nécessaire pour se retirer. Si les élus de Hauts-de-Seine souhaitent maintenir l'E.P.C.I., nous serons obligés de poursuivre. Il en sera de même pour la fusion, puisque les conditions prévues à l'article 3 sont identiques.

J'étais absente au moment du vote du budget. J'ignorais qu'une séance extraordinaire se tiendrait ce jour. Je trouve que nous avançons à marche forcée. Cette délibération nous engage pour l'avenir. Est-ce une bonne ou une mauvaise chose ? Personnellement, je n'ai pas les éléments pour y répondre.

Le département des Hauts-de-Seine peut s'inscrire dans le Grand Paris. En cas de fusion, les Yvelines y seront-elles également intégrées ? Cette question mérite une réponse. Pourtant, nous sommes tous dans l'incapacité d'y répondre.

Pour ces raisons, nous avons déposé, avec Yves Vandewalle, quatre amendements que je souhaite voir discutés.

Yves VANDEWALLE – Nous avons effectivement déposé quatre amendements lundi, car nous estimons que la délibération et les statuts transmis le 22 janvier doivent être modifiés pour mieux garantir les intérêts yvelinois. Il s'agit de propositions : nous restons ouverts à toute discussion. L'amendement que vous avez satisfait à l'un des nôtres.

La création d'un établissement public de coopération interdépartementale serait une première en France. Le projet mené en Alsace a échoué par référendum. Comme l'a souligné Christine Boutin, je suis incapable de dire si l'union est une bonne ou une mauvaise idée, car les quelques échanges que nous avons eus sont restés superficiels. Les élus Yvelinois n'ont pas été consultés. Si chaque assemblée est indépendante et libre de ses choix, un minimum de concertation eu toutefois été utile. Nous aurions pu imaginer l'organisation d'assises de la fusion. Aucune étude de fond n'a été menée pour en analyser les avantages et les inconvénients. Je n'envisage pas de recourir à des bureaux d'études, mais nous disposons de services compétents en mesure de nous apporter quelques éclairages.

Quels sont les intérêts communs à Clichy et Raizeux ? Monsieur le Président, vous vous êtes farouchement opposé à la suppression des départements pour conserver la proximité. En l'occurrence, la proximité s'éloigne avec cet élargissement. Les interrogations ne manquent pas, mais nous n'obtenons pas de réponse.

Nos deux premiers amendements concernent les statuts tandis que les deux seconds concernent la délibération.

Notre premier amendement porte sur l'article 2.3 des statuts de l'E.P.C.I., qui stipule que les décisions sont prises à la majorité des suffrages exprimés. Compte tenu du nombre de conseillers départementaux dans les Hauts-de-Seine (46) et dans les Yvelines (42), le département des Hauts-

de-Seine bénéficie d'une majorité automatique. Afin de garantir que les décisions sont prises avec l'assentiment des représentants de nos deux assemblées, nous proposons de passer à une majorité des deux tiers des suffrages exprimés ou d'organiser des votes par collège devant être concordants. Plusieurs élus d'opposition siègent dans les Hauts-de-Seine, ce qui n'est pas le cas dans les Yvelines. Nous ignorons toutefois la durée de vie de cet E.P.C.I., qui pourrait perdurer au-delà des élections de 2021. Les lignes politiques pourraient bouger à cette occasion.

Monsieur le Président, je me fie à votre expérience pour définir s'il est préférable de demander une majorité des deux tiers ou un vote par collège. Je souhaite que cet amendement soit mis au vote.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose que nous tenions le débat général avant de débattre des amendements.

Laurent RICHARD – Je souhaite prendre du recul par rapport à ces propositions. Pour une fois, nous ne décidons pas de créer une commission de travail, qui trouverait autant de raisons d'avancer sur le projet que d'y renoncer.

Une proposition dynamique peut effectivement faire peur. Il ne s'agit pas de réfléchir à la gestion du département de demain, mais de réagir et prendre des mesures utiles afin de sortir de la situation dans laquelle l'Etat nous a mis. Nous ne sommes en train de violer qui que ce soit. Nous sommes en train, enfin, d'assumer nos responsabilités. L'E.P.C.I. nous permettra de nous organiser pour assumer nos responsabilités et faire des économies. Nous ne sommes pas là pour palabrer dans les commissions. La nation souffre de cela : ne la prenons pas pour modèle. Nous avons la possibilité de prendre une décision raisonnable. Toutes les décisions seront contrôlées par les deux assemblées. Même si nous n'avons pas l'habitude de procéder ainsi, nous n'avancions pas au hasard. Nous devons avoir le courage de cette rupture nécessaire. Je me réjouis que le budget voté il y a un mois aboutisse sur des décisions rapides de se mettre dans la mutualisation. N'attendons pas une année supplémentaire pour décider de mettre en commun nos services. Nos peurs de l'action sont infondées. Arrêtons les combats de clocher. Nous ne parlons pas de fusion, mais du courage d'avancer et d'agir en toute connaissance de cause.

Valérie Pécresse a reçu cette semaine le trophée de la révélation politique de l'année. A-t-elle créé des commissions ? Etudie-t-elle tranquillement les dossiers pour aboutir à une réformette dans un an ? Non, car depuis qu'elle est élue, elle agit. Elle applique son programme. Elle avance sous le contrôle de son assemblée, de son service. Les garanties que vous demandez se trouvent autour de cette table ; nous sommes plus de 40 élus à être vigilants au fait que les décisions votées s'appliquent au bénéfice des Yvelinois. Les services sont également présents. Saisissons cette opportunité qui nous est donnée d'avancer. Cela sera peut-être l'occasion de remporter le trophée de l'innovation politique l'année prochaine.

Philippe BRILLAULT – Nous pouvons avoir nos convictions. Personne ne détient la vérité. Nous sommes ici pour nous enrichir des avis des uns et des autres. Respectons les avis exprimés. Laurent Richard, celles et ceux ayant des interrogations ou des avis différents des vôtres doivent être écoutés.

Les archives du Sénat contiennent la chronologie des relations entre Paris et la banlieue depuis 1786. Je vous invite à regarder ces documents très intéressants. Le Grand Paris était déjà évoqué en 1786. Paul Delouvrier et Michel Debré ont ensuite travaillé sur une vision du Grand Paris avec la région Île-de-France et les départements. L'identification du département ne relève pas du hasard. En regardant la carte, nous comprenons comment les Yvelines ont été identifiées. Un tunnel a été créé pour construire l'A86 et rejoindre les Yvelines et les Hauts-de-Seine. La logique de création de ce département, dans une complémentarité de ruralité et d'urbanisation, est perceptible. Il ne s'agit pas de conserver l'histoire, mais de faire évoluer l'histoire sur les bases de l'histoire.

Monsieur le Président, vous indiquez qu'il ne s'agit pas d'une fusion. Un article du Figaro de ce jour titre pourtant : « *Les Hauts-de-Seine et les Yvelines fusionnent* ». Si la fusion n'est pas en question, je vous invite à publier un démenti dès demain.

Nous avons été réunis il y a deux ans pour la mission locale de pré-configuration du Grand Paris. Les maires des communes de la grande couronne étaient invités. En assistant à pratiquement toutes les réunions depuis septembre 2014, j'ai fait connaissance des maires des Hauts-de-Seine. Cette commission était présidée par Patrick Devedjian. Nous avions alors la possibilité de dire si les communes des Yvelines pouvaient adhérer à la métropole du Grand Paris.

Cet E.P.C.I. serait vraisemblablement présidé par Patrick Devedjian, que j'ai écouté en début de semaine sur France Inter. Plusieurs éléments m'interrogent. Je me demande si Patrick Devedjian n'avait pas deux plans : être président de la métropole du Grand Paris ou, en cas d'échec, fusionner avec les Yvelines pour sortir du Grand Paris. Une seconde interrogation est née lorsque je l'ai entendu parler du domaine social et proposer le transfert vers la caisse d'allocations familiales. Monsieur le Président, vous avez territorialisé le social d'une manière tout à fait pertinente avec les intercommunalités – nous pouvons même nous demander si le social ne devrait pas être transféré aux intercommunalités. Patrick Devedjian a également annoncé que la Préfecture des Yvelines pourrait être supprimée afin de réaliser des économies. La Préfecture est pourtant importante et utile, et ce, quelle que soit la couleur des préfets.

Les inquiétudes du monde agricole sont légitimes. Nous ne devons pas confondre inquiétudes et peurs.

Nous avons peu évoqué la Région. Dans son interview à France Inter, Patrick Devedjian parle de la priorisation de la compétence économique. Est-ce à la région, au département ou à la métropole ? Les administrés et nous-mêmes, élus locaux, sommes perdus. Nous ne savons plus à qui nous adresser. Que vont devenir le social, la petite enfance ou la famille ? Je pose la question de ces grands mammoth archéologiques et de la mutualisation des routes de la totalité des Yvelines et des Hauts-de-Seine.

Enfin, se pose la question du personnel. La mutualisation vise bien à réaliser des économies. Vous indiquez que les locaux de l'E.P.C.I. se trouveront à Vélizy, mais nous ignorons le site retenu. Notre budget 2016 contient des honoraires d'études, de transferts de bureaux. Nous n'avons pas de visibilité.

Je partage les propos de Christine Boutin : j'ai le sentiment qu'il s'agit du mariage de deux présidents plutôt que de celui de deux départements. Les interrogations sont multiples. Les incertitudes sont trop grandes. Le vote comprendra les élus qui croient au sujet, ceux qui veulent tester le rapprochement et ceux qui ne sont pas d'accord, mais qui n'ont pas le choix.

Vous évoquiez la peur de faire et l'infantilisation. Le vote est également un sujet de volonté. Le fait de ne pas oser voter peut être l'infantilisation des élus. Aussi, n'ayant pas suffisamment d'éléments, je m'exprimerai défavorablement au projet.

M. LE PRESIDENT – Nous menons un débat. Je vous invite à attendre que la réponse soit formulée.

Je demande à chacun de compacter ses interventions.

Claire CHAGNAUD-FORAIN – Cette délibération est exceptionnelle. Monsieur le Président, vous l'avez dit, seules les deux Savoie ont tenté ce rapprochement, sans aller toutefois jusqu'au mariage. Les deux départements souhaitaient « *favoriser une unité savoyarde propice à un développement harmonieux* ». Vous proposez d'initier une démarche équivalente, une mutualisation des engagements sur des sujets d'intérêt commun. La notion d'harmonie n'apparaît pas, mais gagnerait à être ajoutée. Toute mesure de nature à rendre plus efficaces nos actions départementales, à diminuer les coûts de gestion de nos services publics, à offrir des services nouveaux à moyens constants est positive.

Les échanges tenus de manière informelle en réunion de groupe avec nos collègues des Hauts-de-Seine ont montré que la notion de fusion serait abordée. La presse traduit certains propos par ce mot. Monsieur le Président, vous avez toujours été mesuré sur cette question, mais Patrick Devedjian l'a clairement exprimé.

L'E.P.C.I. constitue un galop d'essai. Avant de s'engager dans une seconde phase – qui pourrait être celle de la fusion – je vous demande que l'efficacité de cette première étape soit évaluée. Nous devons étudier le bilan coût/avantage, les intérêts, les économies réalisées. N'oublions pas qu'au-delà de nos discussions d'élus, nous sommes détenteurs d'un mandat de nos concitoyens. Or en tant que nouvelle élue, je n'ai jamais abordé ce sujet durant la campagne.

Si la création d'un E.P.C.I. permet d'alléger le millefeuille, d'améliorer la redistribution des bénéfices sur l'ensemble du territoire, de réduire les dépenses publiques et la pression fiscale, je pense que la décision sera acceptée. Je voterai favorablement à la création de l'établissement public de coopération interdépartementale, car j'estime que nous devons agir et non pas subir.

Olivier LEBRUN – La question du devenir de nos départements existe depuis longtemps, qu'elle soit avouée ou non. Dois-je rappeler les débats qui secouent nos assemblées nationales et nos collectivités depuis des années ? La disparition des départements revient à l'ordre du jour tous les dix ans. La création du Conseil territorial, décidée par Monsieur Sarkozy et abolie par Monsieur Hollande, visait à faire travailler les mêmes élus sur le département et la région, préfigurant peut-être de la fusion des deux instances en Île-de-France. La création du Grand Paris prévoyait initialement une métropole à l'échelle de l'unité urbaine de Paris, qui excluait de fait les territoires ruraux de la grande couronne et créait une Ile-de-France à deux vitesses.

Depuis de longues années, notre assemblée prend des décisions dans l'intérêt de nos habitants, en assurant la solidarité entre les territoires. Notre décision budgétaire nous permettra de poursuivre ces orientations. La décision prise aujourd'hui est un premier pas pour conforter cette politique. Je ne sais pas si cette démarche sera un succès, mais nous devons essayer et émettre des propositions.

Je souhaite mettre en avant trois propositions de mise en commun de moyens. Soyons pragmatiques. Nos propositions sont emblématiques de notre désir d'avancer sans que nos décisions nous inscrivent dans une seringue dont nous ne pourrions pas nous échapper. Il s'agit premièrement de la fusion de nos S.E.M. d'aménagement. Pour être plus performants, nous devons disposer d'un ensemble cohérent. Nous proposons également la création d'un établissement médico-social commun pour rapprocher des Yvelinois et Alto-Séquanais malades psychiques actuellement en résidence en Belgique de leur famille, dans nos villes. La troisième proposition porte sur la mise en commun des politiques de formation des agents et assistants maternels. L'I.F.S.Y. situé à Versailles pourrait remplir cette mission.

Ces quelques propositions nous permettront d'apprendre à travailler ensemble avant d'envisager d'aller plus loin. Nous devons évaluer progressivement cette expérimentation, dans un, deux ou trois ans. Les économies devront être réinjectées dans le territoire.

Les élus doivent travailler sur l'avenir en émettant de réelles propositions. Le processus proposé vise à préserver notre territoire et notre capacité à rester attractif.

Jean-François RAYNAL – Monsieur le Président, je souhaite vous féliciter pour votre courage. Vous avez déjà réussi à faire voter un budget difficile. Le sujet de l'E.P.C.I. ne se trouvait pas dans le programme électoral il y a un an, mais nous l'assumons aujourd'hui. Vous proposez un projet qui ne vient pas d'en haut.

Lors des élections municipales de 2014, il était prévu de construire dans Yvelines les intercommunalités validées au mois de décembre 2012. L'organisation territoriale a dû être modifiée quelques mois plus tard en raison d'une décision venue d'en haut. Nous regrettons d'avoir été mis devant le fait accompli. Aujourd'hui, nous ne nous trouvons pas devant le fait accompli. N'entamons pas les mêmes procès d'intention, ne commençons pas à avoir peur. Nous construisons une maison commune. Avant de choisir la couleur du crépi et la répartition dans le bâtiment, nous devons savoir si nous pouvons la construire. Je soutiens cette démarche courageuse. Nous serons plus forts ensemble – peut-être que les Hauts-de-Seine le seront davantage. Soyons constructifs.

Philippe PIVERT – Je suis satisfait des débats d'aujourd'hui. Je soutiens le rapprochement dans l'intérêt de mes concitoyens.

Karl OLIVE – Il existe deux manières de voir les choses : être acteur de sa vie ou spectateur de celle des autres. Lorsque nous élus en mars 2014, la baisse de la D.G.F. est annoncée. Nous constatons en décembre 2014 la brutalité de cette réduction. Sur les 262 communes de notre département, une centaine peinera à équilibrer son budget. Alors que les prévisions portaient en décembre 2014 sur une baisse de 80 millions d'euros de la D.G.F., celle-ci a reculé de 135 millions d'euros. Nous sommes ici spectateur de la vie des autres. Nous essayons d'être acteur de

notre propre vie au travers de ce rapprochement et de la création de l'E.P.C.I. Nous prenons la main et arrêtons de subir.

Marie-Célie GUILLAUME – J'étais rencontrée le Premier ministre cette semaine. Celui-ci m'a interrogé sur les processus que nous engageons aujourd'hui. Il a exprimé le fait que la constitution des grandes régions était un formidable levier pour l'Etat en vue de simplifier sa propre organisation et supprimer des strates. L'Etat s'applique parfois à lui-même ce qu'il demande aux autres. Le Premier ministre a également reconnu qu'il avait commis une erreur en annonçant la mort des départements, car l'avenir tient dans leur fusion, comme cela a été fait avec les régions. Il regarde avec intérêt ce que nous faisons. D'autres départements sont prêts à s'engager dans une démarche similaire.

M. LE PRESIDENT – Je vais clore le débat général en répondant à chacun. Nous débattons ensuite des amendements.

Je vous ai adressé, ainsi qu'à tous les maires des Yvelines, mon discours de vœux du 12 janvier. J'y indiquais, je cite : « *Notre conviction est que la réunion de nos collectivités apportera une contribution concrète à la construction du Grand Paris, qui doit être un outil territorial au service du développement économique, donc du progrès social* ». Oui Madame Boutin, je crois au Grand Paris. Je pense que les Yvelines doivent s'y inscrire ou mourront.

J'ajoutais que nous sommes « *déterminés à ce que l'union de nos deux départements soit le puissant moteur économique dont la métropole parisienne – qui ne peut être autre chose que l'ensemble de l'Ile-de-France – doit disposer si elle ne veut pas être une carrosserie sans moteur. [...] Certes, Paris aurait eu toute la légitimité à être ce moteur, mais entre fêtes et pistes cyclables, budgets sociaux à l'explosion, ambition économique en berne et égoïsme territorial, la capitale de la France s'ankylose. [...] Notre feuille de route est simple : d'une part, mutualiser pour économiser et, d'autre part, investir ces économies dans le développement économique, préalable indispensable à l'action sociale. Notre calendrier est aussi simple : c'est tout de suite ! Dès le 5 février, nous proposerons à nos assemblées respectives de créer un outil commun. Cet établissement se verra confier immédiatement une série de projets concrets. Nous engagerons aussi un travail peu spectaculaire consistant à rapprocher nos systèmes de gestion et nos systèmes d'information. Ce travail devra porter ses fruits. Cette action commune que nous allons développer prouvera en particulier sa capacité à apporter des réponses satisfaisantes à toutes les parties de notre territoire, ce que je crois profondément. Au premier chef, je veux insister ici sur notre spécificité, nos territoires ruraux qui sont notre principale différence avec le territoire alto-séquanais. Nous espérons et souhaitons l'adhésion des élus de notre bloc communal* ».

Nous ne débattons pas, chère Christine, de la fusion, mais de la création de l'E.P.C.I. Cet établissement est un outil ; peut-être le mauvais.

Si nous commençons avec l'idée qu'un département imposera des projets à l'autre, arrêtons-nous tout de suite. En cas de parité, vous ne serez pas tous présents. La parité s'inscrirait dans un Conseil d'administration réduit, et non le regroupement de nos deux assemblées. Je préfère élargir l'instance et agir en transparence, avec la participation de tous les élus au débat, plutôt que de déléguer les décisions à un Conseil d'administration. Une proposition porte sur la remise, pour chaque séance du Conseil départemental, d'un rapport sur l'avancement de nos travaux avec les

Hauts-de-Seine. Je souhaite ajouter une seconde obligation d'information de notre assemblée lors des coopérations avec d'autres départements.

En réponse à Philippe Brillault, je souligne que la métropole du Grand Paris n'est pas le Grand Paris. Je n'entends pas les mêmes choses que vous dans les propos de Patrick Devedjian. Il n'a jamais été candidat à la présidence de la métropole du Grand Paris, d'autant qu'il en a l'impossibilité statutaire – seul un maire pouvait être élu président. Sa position, que je ne partage pas, est que les Caisses d'allocations familiales soient versées au département, c'est-à-dire l'inverse de ce que vous avancez. Enfin, Patrick Devedjian ne demande pas la suppression de la Préfecture des Yvelines. Il souligne que l'Etat devra s'appliquer les économies qu'il nous demande et fusionner les deux préfetures.

L'un des objectifs est effectivement de réduire le nombre de nos collaborateurs. La baisse du coût du service public passe par la baisse des recrutements et du nombre de fonctionnaires. La démarche est engagée puisque nous ne remplaçons pas tous les départs à la retraite. La mutualisation pourrait nous permettre de maintenir notre qualité de service public avec un coût moindre.

Les Hauts-de-Seine ne construiront les routes des Yvelines. Nous souhaitons mettre en commun les appels d'offres. Les coûts doivent se réduire pour que nous puissions continuer à construire des routes. En l'occurrence, regrouper nos forces peut nous permettre de mener des actions que nous ne réaliserions pas seuls.

Je ne peux pas empêcher Le Figaro de titrer sur une fusion de nos départements. Patrick Devedjian parle plus souvent de fusion que moi, car nous ne parlons pas des choses de la même manière. Il pense que les avancées peuvent être rapides : je pense que les choses sont plus compliquées. L'objectif reste le même. Nous ne parlons pas aujourd'hui de la fusion, mais de la création de l'E.P.C.I.

Je remercie Claire Chagnaud-Forain pour ses propos de bon sens. Sacha Guitry disait : « *Nous pensons dire la vérité, car nous disons ce que nous pensons* ». Nous sommes dans une expérimentation. Pour une fois, nous, élus, sommes moteurs.

Olivier Lebrun a recadré la nécessité de la solidarité territoriale : je la réaffirme avec force. Il nous a également rappelé que le champ d'intervention de l'E.P.C.I. ne regroupe pas la totalité de nos compétences.

Je remercie Jean-François Raynal de rappeler que les fusions intercommunales ont été imposées aux communes. Je suis très sceptique sur les intercommunalités. Je crois au couple département/communes. Si nous nous opposons aux intercommunalités, nous devons avoir le courage de fusionner les communes. La France n'a plus les moyens d'être administrée comme elle l'était au siècle dernier.

Je remercie Philippe Pivert pour son soutien ainsi que Karl Olive pour rappeler que les baisses de D.G.F. sont une cause profonde à notre stratégie de court, moyen et long terme. Notre département est celui en Île-de-France qui connaît l'accroissement du chômage, du chômage de longue durée et de l'entrée dans le R.S.A. le plus rapide. Un seul cap nous permettra de contrarier

cela : le développement économique. Je pense que nous sommes unanimes sur ce point puisque nous appartenons à la même majorité.

Yves Vandewalle a défendu l'amendement numéro 1 qui modifie les règles de majorité. Dès lors que nous devons nous exprimer en même temps que le Conseil départemental des Hauts-de-Seine, il est difficile de voter des textes différents. Nous voterons quand même ces amendements. La question ne porte pas sur le nombre de conseillers en Yvelines et dans les Hauts-de-Seine, mais sur un fonctionnement en Conseil d'administration restreint ou sur la participation de tous les conseillers.

Yves VANDEWALLE – Votre formule me satisfait : tous les membres des deux Conseils départementaux participent à l'assemblée de l'E.P.C.I. Vous indiquez que, si cette solution n'est pas celle retenue et si les droits de vote ne sont pas modifiés, un Conseil d'administration restreint sera nécessaire. Je maintiens donc l'amendement, car l'article 2.3 des statuts prévoit que les décisions soient prises à la majorité des suffrages exprimés. Comment pouvons-nous être certains que, dans un an, des sujets ne seront pas sources de division ? Je demande que nous mettions en place un système de majorité qualifiée, comme cela est prévu dans nos assemblées.

M. LE PRESIDENT – Je prends l'engagement solennel que nous nous retirerons de l'E.P.C.I. si les élus des Hauts-de-Seine votent à l'unanimité contre nous. Il n'existe aucune chance que cela arrive, car une telle position signerait la mort de l'Etablissement. N'imaginons pas des systèmes plus complexes qui ne le sont déjà.

Il est préférable de s'arrêter tout de suite plutôt que d'écrire les clauses du divorce dans le contrat de mariage. Je donnerai tout de même droit à votre troisième amendement pour préparer d'éventuels problèmes conjugaux. Je vous rappelle les articles 212, 213, 214 et 215 du Code civil.

Je vous propose de repousser ce premier amendement.

L'amendement 1 à la délibération 1-5241 proposé par Christine Boutin et Yves Vandewalle est rejeté à la majorité des votants, avec 3 voix pour : Christine Boutin, Laurence Trochu et Yves Vandewalle et trois abstentions : Georges Bénizé, Philippe Brillault, Alexandra Rosetti.

Yves VANDEWALLE – Monsieur le Président, notre second amendement est satisfait par celui que vous avez déposé. L'article 1.3 dispose actuellement que les conseils peuvent, par délibération concordante, décider de la dissolution de l'E.P.C.I. Nous suggérons de préciser les conditions d'une dissolution. Or l'amendement que vous avez remis, Monsieur le Président, propose de compléter l'article d'une manière qui me satisfait.

M. LE PRESIDENT – Je comprends donc que vous retirez votre amendement.

Je vous propose de voter sur l'amendement que nous avons distribué en début de séance, à savoir la précision dans les statuts des conditions prévues par l'article R.5421-13 du code général des collectivités territoriales. Il convient ainsi d'ajouter à la suite de l'alinéa 3 de l'article 1.3 « *Durée et dissolution* » le texte suivant : « *En outre, l'établissement public interdépartemental peut être dissous à la demande d'un département dans les conditions prévues à l'article R.5421-13 du code général des collectivités territoriales* ».

Claire CHAGNAUD-FORAIN – Ne devons-nous pas voter la délibération avant de voter les amendements ?

M. LE PRESIDENT – Non, l'ordre est bien celui-ci.

Philippe BRILLAULT – Cet amendement est-il déposé dans les Hauts-de-Seine ?

M. LE PRESIDENT – Oui, le Conseil départemental des Hauts-de-Seine est invité à voter cet amendement.

L'amendement à la délibération 1-5241 proposé par Pierre Bédier est adopté à l'unanimité.

Yves VANDEWALLE – Le président de l'E.P.C.I. est élu une première fois jusqu'en mars 2021 puis pour trois ans. Cette inscription me semble curieuse. Puisque Patrick Devedjian sera le premier président de l'E.P.C.I., nous ne pouvons qu'espérer qu'il sera réélu président en 2021. En Savoie, la présidence de l'assemblée est exercée en alternance pour une trois ans. Nous n'avons toutefois pas déposé d'amendement sur cet article.

M. LE PRESIDENT – Le premier président sera élu pour quatre ans puis une alternance sera organisée tous les trois ans à compter de 2021. Nous pouvons imaginer que le président désigné en 2021 sera yvelinois avant un président alto-séquanais en 2014.

Yves VANDEWALLE – Le texte n'est pas rédigé ainsi, mais ce n'est pas grave.

Notre troisième amendement concerne la création de l'E.P.C.I. Vous annoncez, Monsieur le Président, des économies grâce à cet établissement. Des économies budgétaires ne nous semblent toutefois pas constituer un projet politique. Nous sommes préoccupés par le développement économique et l'aménagement du territoire.

Le développement économique relève d'une compétence régionale. En tant que vice-président, j'ai été chargé du développement économique par le passé. Je n'oublie pas la manière dont André Santini avait expliqué à Vélizy-Villacoublay avoir démarché le président de Cisco pour le faire venir dans les Hauts-de-Seine. Nos territoires peuvent être en concurrence pour attirer des sièges sociaux.

Notre territoire représentera plus de 92 % du nouvel ensemble dont 70 % pour la partie rurale. Pourtant, nous représenterons moins de 10 % des 88 élus. Comment les territoires ruraux pèseront-ils dans ce nouvel ensemble ? Le rapport souligne en page 2 « *la profondeur territoriale nécessaire à son développement et à son équilibre* ». Si certains souhaitent partager le lit de la Vallée de la Seine, ces envies peuvent être différentes dans le sud. Il n'est pas question d'inquiétude ou de peur, mais nous nous interrogeons sur le projet politique.

L'impact sur la fiscalité et l'aménagement du territoire mérite une étude préalable. Nous demandons la réalisation d'une étude d'impact, non pas par un cabinet, mais par nos services. Nos personnels sont capables de rédiger un document présentant les principales conséquences du projet. Je pense qu'un minimum de concertation avec les élus yvelinois était nécessaire.

Il nous est objecté que la création de l'E.P.C.I. ne nous engage pas vers une fusion, mais servirait à tester les avantages de la mutualisation. Nous avons le sentiment d'être face à deux lignes : vous êtes prudent, mais Patrick Devedjian va plus vite en annonçant que le terme du processus interviendra dans les deux ans. Je ne suis pas certain que l'E.P.C.I. soit la meilleure manière de vérifier les avantages et les inconvénients d'un rapprochement.

L'assemblée des Pays de Savoie présente-t-elle des résultats probants ? L'E.P.C.I. a quinze ans, mais ses compétences restent limitées à la culture, au patrimoine, au tourisme et à l'agriculture. Si ce rapprochement était si fructueux, si l'intérêt d'une mutualisation avait été démontré, les deux départements savoyards auraient fusionné.

Ainsi, nous demandons la réalisation d'une étude d'impact et la tenue d'assises du rapprochement Yvelines/Hauts-de-Seine.

M. LE PRESIDENT – Clémenceau disait que des commissions étaient créées pour ne pas régler un problème. Je pense que nous menons des études d'impact lorsque nous ne voulons pas faire avancer un projet.

En effet, les territoires des Yvelines et des Hauts-de-Seine se trouvent en concurrence. Saint-Quentin-en-Yvelines est toutefois également en concurrence avec les Boucles de Seine, elles-mêmes en concurrence avec la Vallée de Seine. La concurrence en matière de développement économique existe et perdurera. Il est toutefois positif que les Yvelines et les Hauts-de-Seine financent ensemble des décisions qui n'auraient pas pu être prises seuls. Dans notre intérêt, nous menons des actions communes.

S'agissant du poids des territoires ruraux, je rappelle que j'avais critiqué le découpage proposé par le préfet. Les territoires ruraux ont été marginalisés sans mariage avec les Hauts-de-Seine. Huit des 42 conseillers départementaux disposent de communes rurales dans leurs cantons. Vous vous inscrivez dans des logiques comptables. Vous êtes déjà minoritaires dans cette assemblée, sans jamais avoir été mis en minorité. La majorité venue de la zone urbaine vote systématiquement pour la zone rurale. Ce débat serait mortifère pour la zone rurale. Nous pourrions étudier les chiffres de dépenses et de recettes fiscales. Certains estimeront que la solidarité est excessive. Je crois à la solidarité nationale. Monsieur Barre a dit une grande bêtise en disant que les Corses pouvaient prendre leur indépendance, car ils coûtaient trop cher à la République. La République est une et indivisible. Nous sommes unis, urbains et ruraux. Ne commençons pas à comptabiliser ce que chacun apporte.

Le développement économique ne vise pas uniquement la Vallée de Seine. Les Yvelinois résidant dans l'arrondissement de Versailles travaillent principalement dans les Hauts-de-Seine tandis que les Mantois exercent majoritairement à Paris. Ces personnes ont besoin de connexions dans les transports. Le projet est conçu pour l'ensemble du département et de ses zones d'activité.

Pourquoi les Pays de Savoie n'ont-ils pas fusionné ? Parce que l'un des deux départements ne le souhaite pas. Je ne suis pas inquiet de ce qui pourra se passer dans les Pays de Seine.

Je conclus pour le rejet de cet amendement.

L'amendement 3 à la délibération 1-5241 proposé par Christine Boutin et Yves Vandewalle est rejeté à la majorité des votants, avec trois voix pour : Christine Boutin, Philippe Brillault et Yves Vandewalle.

Yves VANDEWALLE – Le dernier amendement a pour objet de donner la parole aux Yvelinois et leurs élus en cas de projet de fusion. La quasi-totalité des élus a appris ce sujet dans la presse. Nous devons leur soumettre la question de la fusion de nos deux départements. Plusieurs solutions existent. Nous pourrions organiser un référendum, même si j'ai compris que cette procédure pourrait poser problème en l'absence d'obligations juridiques. Nous pouvons également attendre l'échéance des prochaines élections départementales en 2021. Ce principe peut être inscrit dans notre délibération pour apporter des garanties. Vous pouvez en modifier la rédaction, l'important étant d'affirmer que des assises se tiendront avant toute fusion de nos départements. Ces assises associeront élus et population et permettront de les convaincre de la pertinence de ce projet.

CHRISTINE BOUTIN – Il est vrai que la loi 2015 n'oblige pas à voter un référendum, mais rien ne nous empêche de prendre l'initiative d'une consultation. Je persiste et signe : la population souhaite s'exprimer. Le rejet des politiques repose sur l'impression que les décisions sont prises sans consultation. Une consultation populaire n'est pas démagogique ou populiste, mais tient compte de la réalité de l'attente de nos concitoyens.

M. LE PRESIDENT – Le référendum était un droit, mais cette possibilité a été supprimée par la loi. *Dura lex, sed lex*. Nous ignorons quand cette fusion se réalisera, si elle doit se réaliser. Ce projet pourrait s'inscrire dans le débat en vue des élections de 2021. Nous n'avons pas de tutelle sur les communes. Nous ne pouvons donc pas leur imposer d'organiser quoi que ce soit. Politiquement, bien sûr, nous en reparlerons. Nous avons décidé en réunion de groupe, au vu de la surprise occasionnée par le vote budgétaire, d'organiser des réunions dans les cantons, avec les maires, pour que chacun s'exprime. J'espère faire comprendre aux maires qui se plaignent de l'augmentation des impôts que celle-ci est largement portée par notre volonté de continuer à aider les communes. Nous discuterons également de l'E.P.C.I. La fusion n'est pas à l'ordre du jour.

Je conclus au rejet de cet amendement, car un référendum est impossible. Les débats auront bien lieu.

Philippe BRILLAULT – Je ne suis pas favorable à l'organisation d'un référendum. Vous avez toutefois reconnu un défaut de communication. Aussi, je pense que nous aurions dû saisir l'association des maires des Yvelines avant la présentation en assemblée.

M. LE PRESIDENT – Je le dis avec courtoisie et gentillesse : les maires n'ont pas le monopole de la représentation de la population. Nous discutons avec les maires, les parlementaires, les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, les associations et les citoyens. Ce débat, nous l'aurons.

Le référendum étant illégal, il serait rejeté par le contrôle de légalité.

L'amendement 4 à la délibération 1-5241 proposé par Christine Boutin et Yves Vandewalle est rejeté à la majorité des votants, avec deux voix pour : Christine Boutin et Yves Vandewalle.

M. LE PRESIDENT – Je vous propose de passer au vote de la délibération amendée.

La délibération a reçu de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales un avis favorable à la majorité avec deux abstentions de vote.

La délibération 1-5241, ainsi amendée, est adoptée à la majorité des votants, avec trois voix contre : Christine Boutin, Philippe Brillault et Yves Vandewalle.

Rapprochement des SEM Yvelines Aménagement, 92 et SEMERCLI

Yves VANDEWALLE, *rapporteur* – Le rapport vise à examiner le rapprochement des Sociétés d'Economie Mixte Yvelines Aménagement, 92 et Semercli. Les deux départements emportent une ambition forte, s'agissant notamment de la création de logements en zone dense, en lien avec des zones d'emploi existantes ou en devenir. Les collectivités ont besoin d'un appui opérationnel puissant et de proximité pour aider les élus à concevoir les meilleures opérations possibles. Un rapprochement parallèle est en cours entre Yvelines Aménagement et la S.A.R.R.Y. tandis que, dans les Hauts-de-Seine, la Semercli doit intégrer la S.E.M. 92. Le rapprochement de ces quatre S.E.M. constituerait un ensemble très vaste et puissant.

La situation financière de ces S.E.M. est saine. En 2014, les chiffres d'affaires des sociétés s'élevaient respectivement à 33 millions d'euros pour la S.E.M. 92, 9,14 millions d'euros pour Yvelines Aménagement et 10,71 millions d'euros pour la S.A.R.R.Y. Le capital des différentes S.E.M. est réparti dans les Hauts-de-Seine à hauteur de 70 % pour le Conseil départemental, 10 % pour le Conseil régional d'Ile-de-France, 15 % pour la Caisse des Dépôts et les parts restantes à de petits acteurs. Yvelines Aménagement est pour sa part détenue à 83 % par le Conseil départemental des Yvelines et à 10 % par la Caisse des Dépôts. La S.A.R.R.Y. appartient à plusieurs communes.

Ces rapprochements permettront de constituer un grand outil d'aménagement qui devrait offrir la possibilité de construire des actions d'ampleur sur nos deux départements. La S.E.M. des Hauts-de-Seine intervient d'ores et déjà dans les Yvelines, notamment à Vélizy-Villacoublay.

La SEM 92 serait la société absorbante et assurerait la reprise de tous les contrats en cours. La fusion s'effectuerait avant la fin de l'année 2016, dans le respect des contrats. Seul un accord préalable au rapprochement est demandé à ce stade, les Conseils d'administration de ces sociétés devant achever les discussions techniques. Le projet de fusion finalisé nous sera soumis ultérieurement. Nous devons autoriser le principe de rapprochement et autoriser les représentants du Conseil départemental des Yvelines au Conseil d'administration de la S.E.M. Yvelines Aménagement à approuver le lancement des opérations préalables.

Le rapport a été adopté à l'unanimité de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

La S.A.R.R.Y. 78 est une S.E.M. très connue des acteurs locaux et proche des communes. Elle est rapide et attentive aux besoins des petites communes. Il vous appartient, Monsieur le Président, de donner des instructions aux négociateurs pour assurer que ces communes puissent toujours trouver les appuis dont elles ont besoin auprès de cette société. La problématique est réelle. Beaucoup de communes rurales souhaitent satisfaire aux obligations de la loi S.R.U. sans

toutefois y parvenir, car les bailleurs sociaux ne se retrouvent pas financièrement dans ces petites opérations. Les petites communes ont besoin de cette aide.

Philippe BENASSAYA – Ce projet de rapprochement en vue d'une fusion fait écho à la délibération précédente. La S.E.M. 92 et Yvelines Aménagement, que je préside, travaillent ensemble sur quelques opérations dans les Yvelines.

Le Conseil départemental est actionnaire à 83 % d'Yvelines Aménagement. En dépit de suspicions au départ, le rapprochement avec la SARRY avance par étapes, sans précipitation et, désormais, sans peur. L'objectif est de défendre les Yvelines contre les opérations publiques démesurées et décidées « en haut ». Le rapprochement, voire la fusion, avec la S.A.R.R.Y. permettrait de reprendre la main sur les opérations d'aménagement et de défendre notre département. Nous travaillerons pour trouver une marque commune à ces S.E.M.

Olivier LEBRUN – Les techniques d'aménagement évoluent. L'intégration des questions d'aménagement dans la loi nous pousse à réaliser les aménagements au niveau des intercommunalités. Ces S.E.M. n'ont ainsi plus vocation à être détenues par les communes. Je pense que le passage d'une S.E.M. d'aménagement communale à une S.E.M. interdépartementale va dans le bon sens. Un travail essentiel doit être mené entre les maires et les intercommunalités afin de se doter d'un outil performant et professionnel.

Christine BOUTIN – Je voterai cette délibération, qui accorde une puissance plus grande au niveau du Département. Je souligne que la S.A.R.R.Y. était très appréciée des zones rurales.

M. LE PRESIDENT – Nous traitons ici la délibération Yvelines Aménagement, S.E.M. 92 et Semercli.

Christine BOUTIN – Veuillez m'excuser, j'évoquais la délibération suivante. Je ne voterai pas cette délibération.

M. LE PRESIDENT – Une société d'économie mixte aménage pour le compte d'une collectivité, mais les décisions de cette dernière ne sont pas de la responsabilité de la S.E.M. Nous conservons un outil d'intervention dans le secteur économique au travers de la S.E.M., et ce, pour tous les sujets d'aménagement.

Monsieur Vandewalle, vos inquiétudes sont infondées puisque nous représentons 10 % des Hauts-de-Seine et fusionnons à parité. Ce projet constitue une première démonstration de ce qu'un rapprochement peut apporter opérationnellement aux Yvelines. Philippe Benassaya a souligné les agressions permanentes auxquelles nous faisons face de la part de G.P.A. Je vous rappelle que ces derniers annonçaient des opérations dans les Yvelines – hippodrome de Rambouillet, hippodrome de Maisons-Laffitte, etc. – sans aucune consultation avec les élus. Nous attirons l'attention des élus quant à l'importance de faire appel à un outil puissant d'aménagement pour se protéger des projets fantaisistes.

J'insiste sur un point : lorsque le foncier est un important, il est impératif d'avoir un projet. J'invite les maires à définir un projet en s'appuyant sur une structure qui a vocation à aider les élus, qui traduira leurs ambitions et pourra s'opposer à l'Etat et son bras armé. Nous disposerons toujours du fond départemental foncier. L'appel à projets Priority permet, en outre, aux

communes de candidater pour obtenir des aides du Département en vue de porter des projets de développement.

Nous nous inscrivons dans un souci de développement maîtrisé et sur la base d'une parité avec les Hauts-de-Seine.

Les petites communes se tournent vers Ingéniery pour leurs projets restreints.

Yves VANDEWALLE – Contrairement aux S.E.M., Ingéniery ne monte pas de projets immobiliers.

M. LE PRESIDENT – Les communes portaient le risque de la S.A.R.R.Y. Ingéniery et le Département ne peuvent pas faire de même. Si la commune recherche un acteur qui prenne ses responsabilités, il s'agit de l'intercommunalité. Dans ce cas, les petites communes doivent se regrouper et créer une SPL pour répondre à cette demande. Le Département ne saurait porter la responsabilité pour toutes les communes. Si la problématique repose uniquement sur le savoir-faire, Ingénierie est adaptée.

La délibération 1-5243 est adoptée à la majorité des votants, avec une voix contre : Christine Boutin.

Approbation du protocole de rachat des titres de la S.A.R.R.Y. par la S.E.M. Yvelines Aménagement

Laurent RICHARD – Nous devons prendre une décision opérationnelle en approuvant les termes du rapprochement entre Yvelines Aménagement et la S.A.R.R.Y. par voie d'absorption. Le projet vise à acquérir la part du capital de la S.A.R.R.Y. qui n'est pas encore détenue par les actionnaires d'Yvelines Aménagement, soit 68 %. Cette acquisition est proposée au prix de 944 000 euros. Yvelines Aménagement est détenue à 83 % par le Département, ce qui explique que nous délibérons sur ce point.

Nous devons vérifier que le protocole répond aux objectifs en matière de prix. En l'occurrence, le prix proposé représente la valeur patrimoniale, c'est-à-dire la valeur nominale augmentée des réserves légales. Un audit sera réalisé pour vérifier la pertinence de ce prix. Cette étude pourra modifier le niveau de distribution de dividendes. Les textes proposés sont prudents en matière de prix et d'audit. Des garanties d'actif et de passif sont apportées : il conviendra de les affiner à l'issue de l'audit.

Cette délibération a reçu l'avis favorable unanime de la Commission des Finances, des Affaires européennes et générales.

Olivier LEBRUN – Je ne peux pas prendre part au vote, car la ville de Viroflay, que je représente en tant que maire, est actionnaire de la S.A.R.R.Y. Je suis moi-même administrateur d'Yvelines Aménagement.

Ce rapprochement très fort et cette acquisition de titres s'effectuent au terme d'un processus de deux ans. La S.A.R.R.Y. est un bel outil qui a connu des difficultés à la fin des années 1990. Elle dispose désormais d'une réelle expertise dans le domaine des mandats et de l'aménagement. La

question portait sur les perspectives de carrières données aux personnels de la S.A.R.R.Y. Je pense que ces perspectives au sein d'Yvelines Aménagement sont intéressantes. Le rapprochement avec la S.E.M. 92 ouvre également de nouveaux horizons. Un travail attentif a été mené à l'égard des salariés, même si une restructuration sera nécessaire. Le carnet de commandes de la S.A.R.R.Y. décroissait en raison de la concurrence et des recours menés.

Il me semble important de disposer de S.E.M. d'aménagement dont la taille et les moyens sont conséquents. Je suis donc favorable à ce projet, mais je ne prendrai pas part au vote.

Philippe BRILLAULT – Votre intervention répond partiellement aux interrogations sur les raisons de ce rachat. Je comprends que l'activité et le personnel intéressent Yvelines Aménagement. Le personnel sera-t-il transféré au Chesnay ? Les salariés intégreront-ils de nouveaux locaux ? Le bail commercial n'est-il pas trop long ?

Je ne vois pas figurer de garanties de passif dans les conditions suspensives. Je souhaite que la délibération précise que cette garantie existe et qu'elle pourra s'appliquer aux villes qui récupéreront leur capital en cas de cession des actions.

Je ne vois pas d'opposition sur le principe de cette acquisition, mais je demande une information en séance avant la signature afin de vérifier l'ensemble des conditions suspensives.

Enfin, je souhaite savoir par quels moyens s'effectuent cette possibilité d'acquérir ?

Laurent RICHARD – Deux millions d'euros de compte courant sont accordés à Yvelines Aménagement pour réaliser cette acquisition. Les garanties de passif sont mentionnées dans l'annexe 1.

Philippe BRILLAULT – Je ne dispose pas de l'annexe.

Laurent RICHARD – Les déclarations qui y sont faites sont tout à fait classiques. Les éléments de franchise ou de seuil pourront être adaptés à l'issue de l'audit si des risques apparaissent.

Je note qu'il est demandé à la commission de respecter la confidentialité du projet alors que nous le présentons aujourd'hui en séance publique.

Olivier LEBRUN – La garantie de passif figure en page 13 du protocole. Une garantie de passif d'un million d'euros est accordée par les communes cédantes.

Un contentieux pourrait être conclu après la cession et rapporter quelques centaines de milliers d'euros à la S.A.R.R.Y. Cette somme reviendra à Yvelines Aménagement.

M. LE PRESIDENT – Je pense que nous sommes dans notre rôle. Olivier Lebrun a expliqué que le carnet de commandes de la S.A.R.R.Y. n'est pas rempli. La société risque, à terme, de perdre de l'argent. Les communes avaient impérativement besoin d'en sortir. Lorsque la S.E.M. 78 a été créée, nous souhaitions au départ reprendre la majorité dans le capital de la S.A.R.R.Y. En dépit du travail d'Olivier Lebrun pour rapprocher les points de vue, nous n'y étions pas parvenus à ce rapprochement. Nous avons alors créé notre propre S.E.M. d'aménagement. Comme nous l'anticipions, la présence de deux S.E.M. sur un même département ne pouvait pas perdurer. J'ai

été alerté en 2014 par le Président du Sénat et par certains maires, dont Olivier Lebrun, quant à la nécessité de rouvrir rapidement les discussions pour sortir les communes de cette situation.

La S.E.M. 78 n'a pas vocation à rester au Chesnay. Nous la regrouperons avec la S.E.M. 92. Le département des Hauts-de-Seine consent un effort en accordant la parité ; nous pouvons faire l'effort de nous déplacer, d'autant que nous sommes huit fois moins nombreux. Dans un premier temps, les locaux se trouveront à Nanterre. Une antenne locale étant nécessaire, un site sera également implanté dans les Yvelines à terme.

La SEM 92 et la SEM 78 portent déjà des opérations en commun, ce qui démontre la coordination qui existe.

Philippe BRILLAULT – Une garantie de passif implique d'indiquer les modalités en cas de contrôle sur les charges sociales et la fiscalité. Je ne vois pas ces éléments dans les annexes.

Laurent RICHARD – Il est indiqué à l'article 1 alinéa 8 que « *la société a déposé en temps requis toutes les déclarations et fourni tous les renseignements requis par l'Administration fiscale* ».

Philippe BRILLAULT – En cas de contrôle, il ne s'agit pas d'une garantie.

Laurent Brosse et Olivier Lebrun ne prennent pas part au vote. La délibération 1-5240 est adoptée à la majorité, avec une abstention de vote : Philippe Brillault.

M. LE PRESIDENT – Je précise que le Conseil d'administration de l'établissement public de coopération interdépartementale se tiendra le mercredi 23 mars à Vélizy.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures 35.

Prochaine séance : le vendredi 15 avril 2016 à 10 heures.

Le Secrétaire :

Laurent BROSSE

Le Président :

Pierre BEDIER

SOMMAIRE

<i>DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU SEIN DE COMMISSIONS ADMINISTRATIVES ET D'ORGANISMES EXTERIEURS.....</i>	1
<i>COOPERATION INTERDEPARTEMENTALE YVELINES/HAUTS-DE-SEINE.....</i>	2
<i>RAPPROCHEMENT DES SEM YVELINES AMENAGEMENT, 92 ET SEMERCLI.....</i>	19
<i>APPROBATION DU PROTOCOLE DE RACHAT DES TITRES DE LA S.A.R.R.Y. PAR LA S.E.M. YVELINES AMENAGEMENT.....</i>	21

